

Bientôt les expropriations?

05-08-2012

Après la déclaration d'utilité publique en mars 2008, la mise en place de la réserve foncière de Paleficat se poursuit : deux enquêtes parcellaires ont été lancées, l'une en novembre 2011, l'autre en avril 2012. Au terme de ces enquêtes, les propriétaires des terrains concernés ont été contactés en vue de leur proposer un rachat à l'amiable. Lorsqu'aucun accord amiable ne pourra être trouvé, le Grand Toulouse procédera à l'expropriation des terrains. Et c'est là que le scandale commence...

Mise à jour du 28 août: publication par la Dépêche du Midi d'un article sur la réaction des habitants de Paléficat à la réponse de Daniel Benyahia, puis d'un reportage qui illustre par quelques cas particuliers le scandale humain que risque de créer l'approche prise par le Grand Toulouse pour indemniser les expropriations.

En effet les prix proposés par le Grand Toulouse sont de 15 euros par mètre carré pour les terrains sur lesquels il existe une servitude, et de 25 euros par mètre carré pour les autres terrains. Or un rapide coup d'oeil sur les offres immobilières qu'on peut trouver partout sur internet montre clairement que c'est de 12 à 20 fois inférieur au prix du marché!

L'association a proposé un reportage sur ce sujet à La Dépêche du Midi, qui l'a publié le 27 juillet (pour lire l'article suivez ce lien). En réponse à cet article, Daniel Benyahia, adjoint au maire chargé de l'urbanisme, a précisé sa position dans un nouvel article publié le 1 août (accessible ici).

Inutile de dire que sa réponse n'a pas satisfait l'association. En particulier, utiliser l'argument des domaines, donc de l'état, qui fixent les prix revient à prendre les habitants du quartier au mieux pour des ignorants, au pire pour des imbéciles : les terrains sont aujourd'hui classés par la mairie en zone dite "à urbaniser" et les terrains sont non constructibles en l'état, ce qui permet aux domaines d'estimer leur prix au plus bas ; mais dès l'expropriation faite, le Grand Toulouse, nouveau propriétaire des terrains via son Etablissement Public Foncier Local, va les classer en zone constructible et les prix vont du jour au lendemain rejoindre les prix du marché. La Dépêche a publié le 8 août un article qui précise la réaction de l'association et des riverains face à ces explications peu convaincantes: lire cet article en cliquant ici. Enfin, le 16 août, le quotidien régional publiait un article qui présente le cas particulier d'une famille pour laquelle l'expropriation représenterait un véritable désastre financier et humain dans les conditions proposées pour l'indemnisation: pour y accéder suivre ce lien.

Ne nous laissons pas faire! L'association organisera une réunion d'information et d'action à la rentrée.